

VILLE DE BRIARE

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 novembre, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Monsieur DEPARETERE Marcel ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Monsieur MOURAUX Michel ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Monsieur LE DEM Philippe ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur FAISY Fabien ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame LECLERC Sylvie.

Absents excusés :

Madame GUINAND Alexandra ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur de COURCEL Dominique ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Madame GABRIEL Mélanie.

Procurations a été donnée à :

Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige
Madame LAVARENNE Monique donne procuration à Monsieur COURTILLAT Claude
Monsieur de COURCEL Dominique donne procuration à Monsieur GARDINIER Frédéric
Madame ACIMOVIC Cennet donne procuration à Madame LECLERC Sylvie
Madame GABRIEL Mélanie donne procuration à Madame VICHERAT Valérie

Madame LAURENT Jacqueline a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2023-096 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE THEATRE DE L'ESCABEAU

L'association « Théâtre de l'Escabeau » se voit obliger de réaliser des travaux de rénovation d'une partie de leur toiture,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu la décision modificative N°1 du budget 2023 de la ville ;

Vu la demande de subvention de l'association « Théâtre de l'Escabeau » d'un montant de 4000€ ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Valérie VICHERAT, 1^{ère} Adjointe en charge des finances,

Considérant l'intérêt de soutenir l'association « Théâtre de l'Escabeau » dans la réalisation de travaux de réparation de toiture,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ALLOUE une subvention exceptionnelle de 3 500€ pour l'année 2023 au Théâtre de l'Escabeau,

DECIDE d'imputer cette dépense au budget communal,

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Le 27 novembre 2023

La secrétaire de séance

Le Maire,



Jacqueline LAURENT



Pierre-François BOUGUET